

DELIBERATION N° 97/11-02 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ECOLES MATERNELLES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour l'année scolaire 1997/1998. Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980/1981.

La subvention allouée par dose de lait s'élèvera à 0,46 F.

Pour mémoire année scolaire 1996/1997 :

Nombre de rations	17592
Coût total	21 529, 12 F
Montant de la subvention reçue	7 916, 40 F
Montant résiduel à la charge de la Commune	13 612, 72 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune pour l'année scolaire 1997/1998,

- les crédits nécessaires existent au budget communal 1997 - Imputation 606-23-11.